

CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-
au-Tonnerre, tenue ce 2 août 2021, au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES):

Monsieur Jacques Bernier	Maire
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller

EST ABSENT

Monsieur Karl Derosby	Conseiller
-----------------------	------------

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice
générale.

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT

Les participants se recueillent.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est
ouverte à 19h00 par le maire, monsieur Jacques Bernier. Madame
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

3. RÉOLUTION 90-08-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles
restent ouvertes.

4. RÉOLUTION 91-08-21

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS
DE JUIN 2021**

ATTENDU QUE l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-
verbal préalablement à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture
et adoptent et ratifient le procès-verbal du mois de juin 2021
tel que soumis.

5. RÉOLUTION 92-08-21

ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DU MOIS DE JUIN 2021

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conciliation bancaire du mois de juin 2021 soit adoptée telle que déposée.

6. RÉOLUTION 93-08-21

APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

7. RÉOLUTION 94-08-21

ENTÉRINER PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 POUR LE REMPLACEMENT DE LA POMPE INCENDIE ET AJOUT D'UNE GÉNÉRATRICE

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du décompte progressif #2 pour le remplacement de la pompe incendie et ajout d'une génératrice;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement pour ces travaux par la firme d'ingénierie Tetra-Tech QI inc;

CONSIDÉRANT la résolution octroyant le contrat à Turcotte 1989 inc et autorisant le décaissement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil entérine l'autorisation du paiement du décompte progressif #2 à l'entrepreneur Turcotte 1989 inc au montant de 165 777.67\$ incluant les taxes;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

8. RÉSOLUTION 95-08-21

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

CONSIDÉRANT la correspondance reçue le 21 juin 2021 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation visant à accorder une aide financière aux municipalités de 5000 habitants et moins;

CONSIDÉRANT l'aide attribuée à la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre dans le cadre du PRABAM pour réaliser rapidement des travaux à nos bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT les travaux et infrastructures admissibles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre autorise les travaux admissibles à la salle communautaire de Sheldrake;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

9. RÉSOLUTION 96-08-21

RAPPORT DE MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES ÉTANGS D'ÉPURATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le rapport de mesure d'accumulation des boues dans les étangs d'épuration;;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal adopte le rapport de mesure 2021 par la firme ÉCHO-TECH H2O;

10. RÉSOLUTION 97-08-21

OFFRE D'ACHAT POUR LE LOT 5 063 145

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un terrain portant le numéro de lot 5 063 145 sur la rue du Ruisseau;

CONSIDÉRANT L'offre d'achat du 27 juillet 2021 pour ce lot;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est construisible;

Séance régulière du 2 août 2021

ATTENDU QUE l'offre est conditionnelle à l'achat de la propriété voisine;

CONSIDÉRANT l'intention de l'acheteur, de fusionner les lots 5 063 145 et 5 063144 afin de pouvoir construire un bâtiment accessoire sur le lot 5 063 145

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte l'offre d'achat de 3000\$ en autant que l'acquéreur respecte les conditions de vente de terrain telles que stipulées dans le protocole de la Municipalité intitulé contrat de vente conditionnelle;

QUE le maire et/ou la directrice-générale soit autorisé à signer les documents relatifs à cette vente

11. RÉOLUTION 98-08-21

BILAN D'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable;

ATTENDU QUE le Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable incluant l'Audit de l'eau de l'American Water Works Association et l'Outil d'évaluation des besoins d'investissement ont été approuvés par le Ministère des Affaires municipales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre dépose le rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable;

12. RÉOLUTION 99-08-21

DEMANDE D'APPUI PAR LES PROMOTEURS DU PROJET « LA MOYAC »

CONSIDÉRANT LE projet de complexe d'hébergement regroupant de petits chalets, camping sauvage et emplacement pour véhicules récréatifs par des promoteurs;

CONSIDÉRANT le plan en développement touristique de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre où une des priorités d'actions sont de renforcer l'offre et le type d'hébergements;

CONSIDÉRANT la tendance actuelle pour le tourisme de nature et plein air;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est une belle opportunité pour la Municipalité de bonifier son offre touristique et assurant du même coup des retombés économiques;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera directement à l'atteinte des objectifs municipaux en matière de développement de l'industrie touristique;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre appuie fortement le projet de développement « La Moyac » ;

13. RÉSOLUTION 100-08-21

**DEMANDE DE CESSION À TITRE GRATUIT DU LOT 5 063 435 AU
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
NATURELLES**

CONSIDÉRANT le règlement sur les cessions à titre gratuit de terres du domaine de l'état pour usages d'utilité publique;

CONSIDÉRANT les démarches de la Municipalité pour confirmer son titre sur la rue des Aulnes;

CONSIDÉRANT la description technique de l'assiette de la rue des Aulnes comprenant par la parcelle 3 une partie du lot 5 063 435 de la Couronne;

CONSIDÉRANT que l'autre partie du dit lot est située directement dans le ruisseau et sur une partie de la rue transversale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal demande au Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles la cession à titre gratuit du lot 5 063 435 à des fins de voie publique et d'espace vert;

QUE madame Josée Poulin, directrice-générale soit autorisée à faire le nécessaire donnant effet à la présente résolution;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

14. RÉSOLUTION 101-08-21

DISPOSITION ET TRANSPORT DE DORMANTS (BOIS TRAITÉS)

Séance régulière du 2 août 2021

CONSIDÉRANT le démantèlement de l'ancien parc d'hivernage;

CONSIDÉRANT les procédures environnementales pour se départir de bois traités;

CONSIDÉRANT les démarches de la Municipalité pour disposer des dormants en respectant la loi environnementale;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes d'offre de services pour la disposition, le transport et le chargement;

CONSIDÉRANT la plus basse offre de services respectant les critères;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal autorise madame Josée Poulin, directrice-générale à faire le nécessaire pour disposer des dormants en respectant les conditions énumérées;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution d'autoriser le paiement, de même que le décaissement

15. RÉSOLUTION 102-08-21

MANDATER UNE FIRME EN INGENIERIE POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DU CIMÉTIÈRE

CONSIDÉRANT le projet de développement en hébergement touristique situé au bout de la rue du Vieux Quai;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au site sera du côté de la rue menant au cimetière;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont nécessaires pour améliorer la chaussée existante et agrandir celle-ci pour la rendre praticable et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité cadre dans le programme d'aide à la voirie Locale dans le volet soutien;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la Municipalité en ingénierie pour l'étude des travaux à effectuer;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre mandate une firme en ingénierie pour des plans et devis avec estimations des coûts pour la réfection

Séance régulière du 2 août 2021

du chemin du cimetière;

QUE madame Josée Poulin, directrice-générale soit autorisée à faire le nécessaire donnant effet à la présente résolution;

16. CORRESPONDANCE

Quelques correspondances sont déposées

17. RAPPORT DE COMITÉ

Il est question des dates importantes pour les prochaines élections avec quelques procédures de fonctionnement. Il est également mentionné l'inauguration de la salle de L'Escale Lam-Air le 7 août 2021 à 19h00.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil

19. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Monsieur Jacques Bernier, maire déclare la séance levée à 19h36.

20. SIGNATURE

Josée Poulin
Directrice générale

Jacques Bernier
Maire